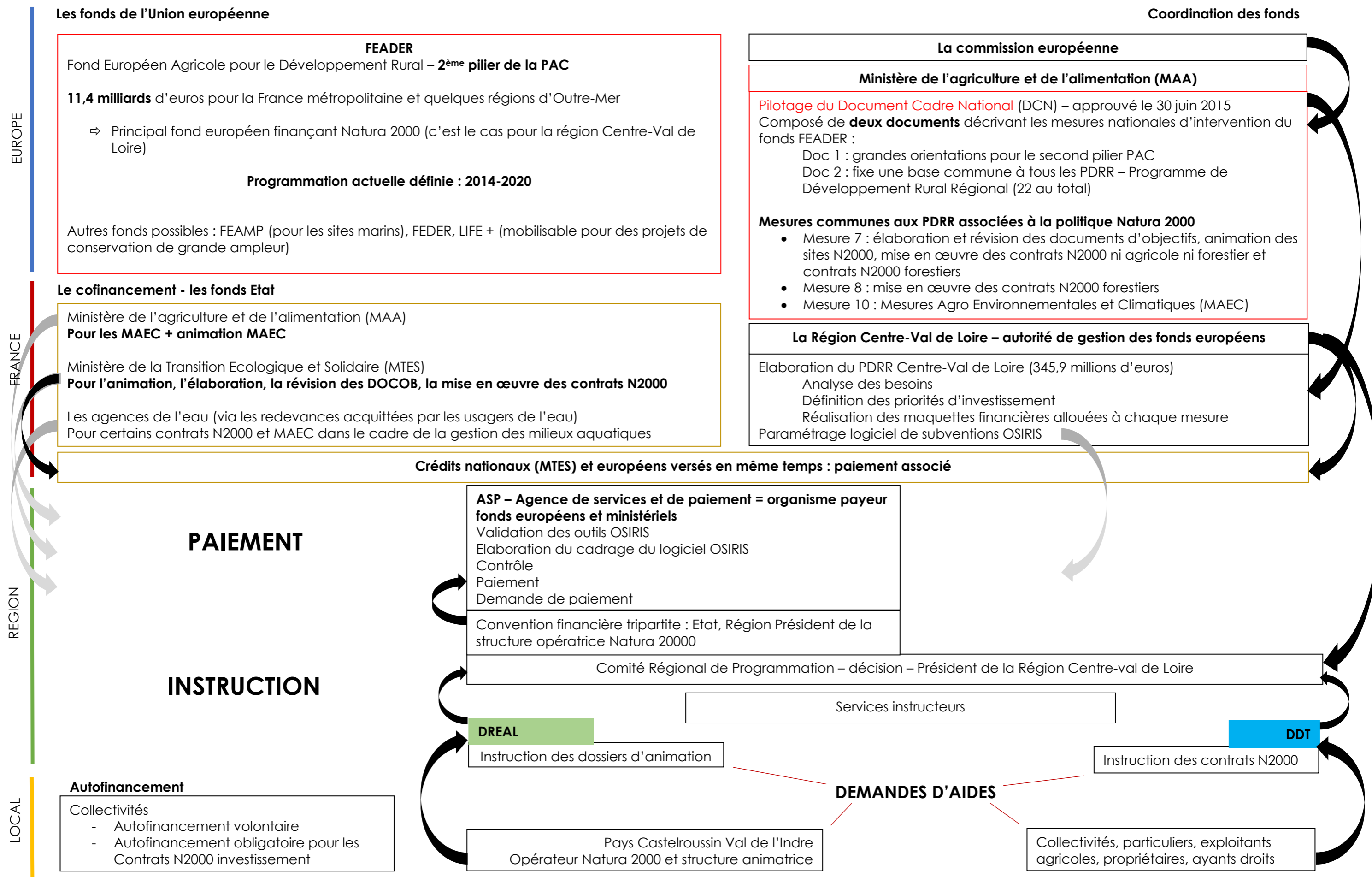


Les instruments financiers pour la mise en œuvre du réseau Natura 2000

Pour les sites Natura 2000 terrestres relevant de la directive Habitats, faune et flore



Dépôt du dossier de demande d'aides pour l'animation du site Natura 2000

Présentation des étapes détaillées

1. Opérateur + structure animatrice : formulaire de demande de subventions pour l'animation des documents de gestion des sites N2000 (type d'opération 7.6.1)
2. Dépôt du dossier auprès du service instructeur : la DREAL Centre-Val de Loire (instructeur des dossiers « animation »)
3. Accusé de réception simple de la demande émis par la DREAL
4. Si dossier complet → instruction par les services de la DREAL via OSIRIS → rapport d'instruction
5. Sélection et validation du dossier en comité unique de programmation (CUP) régional
6. Rédaction d'un arrêté par la région pour pouvoir mettre en place la convention financière
7. Signature de la convention financière annuelle entre l'Etat, la Région et le Président de la structure animatrice (en trois exemplaires)
8. Paiements, par l'ASP, des acomptes et solde du montant de l'aide sollicitée
9. Contrôle possible des frais engagés (factures...)